



Règlement du Triathlon du Champsaur 2025 distance XS

1. Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
2. Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
 - 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes au scratch sans cumul possible des prix
 - Premières Femmes et premiers Hommes des catégories Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior, Master sans cumul
3. Il est impératif de respecter le code de la route durant l'épreuve.
4. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
5. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
6. Les arbitres officiels FFTRI sont vêtus d'une tenue bleue et grise.
7. Il est formellement interdit de doubler un autre concurrent dans les intersections et lors de passage de ponts.
8. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard ainsi que son transpondeur à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.
9. **Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quel que motif que ce soit. Cependant, en cas d'accident ou de maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle une incapacité physique à participer le 7 Septembre 2025 au Triathlon XS du Champsaur ou encore dans le cas du décès d'un proche du concurrent dans la semaine précédant le 7 Septembre 2025 et d'un justificatif de lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un remboursement de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2025. Aucune autre dérogation ne sera acceptée.**
- Si l'épreuve est annulée 2 mois avant la date fixée pour des raisons sanitaires liées au COVID, un remboursement de 100% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2025.
10. Le nombre de participants est limité à 250 participants pour l'édition 2025.
11. **Le prix de l'inscription est de 20€.**

Fin des inscriptions fixée au 31/08/2025 minuit sur le site :

- <https://triathlonduchampsaur.com>

- <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/21626/triathlon-du-champsaur-2025>

Prix du Pass Compétition XS : 2€

12. 1 dossard et les autocollants identifiants le concurrent sont fournis par l'organisateur, ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course. **Bonnet de bain non fourni pour l'édition 2025** (Triathlon DURABLE).

Un transpondeur pour le chronométrage sera prêté et devra être rendu à l'arrivée de l'épreuve.

13. **Les triathlètes sont tenus de porter obligatoirement le dossard sur une ceinture prévue à cet effet (non fournie par l'organisateur)** sans qu'aucune partie de ce dernier ne soit cachée ou enlevée, il en sera de même pour les bonnets de bain non fournis et les autocollants.

14. Le vélo avec autocollant, Le casque cycliste avec autocollants, la ceinture porte dossard avec dossard et le transpondeur sont obligatoires pour accéder au parc à vélo. Les vélos seront fixés par la selle ou la roue arrière.

15. **L'ouverture du parc à vélo pour le dépôt des équipements se fera le dimanche 07/09/2025 de 13h45 à 14h15.**

16. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

17. La ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du vélo indiquera l'endroit où les concurrents devront respecter l'obligation de monter sur leur vélo et de descendre de leur vélo.

18. **Le départ de l'épreuve se fera le dimanche 07/09/2025 à 14h30 pour les benjamin(e)s et les minimes et à 14h35 pour les autres concurrents.**

19. **HORAIRES DISQUALIFICATIFS :**

Natation (30mn)	Km 0	15h05
Vélo	Parc à vélo - Parc à vélo Km 12.5	15h55
Course à pied	Ligne d'arrivée - km 2.6	16h25

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son transpondeur à un arbitre ou à un membre de l'organisation.

20. **Présence obligatoire au briefing du dimanche 07/09/2025 de 14h15 à 14h23 dans l'aire de transition au plan d'eau de St-Julien en Champsaur.**

21. **Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc. ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement à cette date).**

22. Composition des ravitaillements : Eau minérale, Boisson gazeuse, Coca-cola, Fruits secs, biscuits salés.

23. **Postes de ravitaillement :**

Natation : Aucun

Vélo : Aucun

Course à pied : Plan d'eau (km 1.5) Arrivée plan d'eau du Champsaur

24. **Distances :**

Natation : 400 mètres

Vélo : 12.5 Kilomètres

Course à pied : 2.6 Kilomètres

25. Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu'un contrôle anti-dopage mécanique sur les vélos avant, pendant et après l'épreuve.

26. Tous les concurrents seront obligatoirement détenteurs d'une licence à la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de l'épreuve ou être licencié dans leur pays d'origine. Tout concurrent non licencié devra prendre un pass compétition d'un montant de 2€.

Il devra en outre fournir s'il est mineur, **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition** (Le type est fourni sur le site internet de l'épreuve : <https://triathlonduchampsaur.com>) ou de la discipline considérée en compétition, datant de moins d'un an à la date du jour de l'inscription à la compétition.

Pour les concurrents majeurs non-licenciés, il faudra remplir le questionnaire santé sur la plateforme d'inscription.

Pour les mineurs non licenciés, il faudra fournir une autorisation parentale (modèle téléchargeable sur le site internet de l'épreuve : <https://triathlonduchampsaur.com>) **au moment du retrait du dossard.**

27. Sanctions : Barème des Sanctions : voir le cahier des charges de la FFTRI

28. En dehors des points précédents, il est fait application de la réglementation Sportive 2025 de la Fédération Française de Triathlon. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation relative au drafting et au dopage.

29. Drafting interdit

30. Le retrait des dossards se fera au plan d'eau de St-Julien-en-Champsaur / Village exposants le samedi 06/09/2025 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 07/09/2025 de 10h00 à 13h45. Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard. En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier ce lieu.

31. La remise des récompenses du triathlon XS se fera le dimanche 07/09/2025 à partir de 16h30 au plan d'eau.

32. Dans le cas où la natation serait impossible, la partie natation serait remplacée par une boucle de 1,5 km de course à pied autour du plan d'eau de St-Julien-en-Champsaur.

33. La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo le dimanche 07/09/2025 de 13h00 à 16h30.
Pour le petit matériel aucune responsabilité de l'organisateur.

34. Le dossier d'inscription doit être complet, il est possible de le faire en ligne directement via les sites suivants :

- <https://triathlonduchampsaur.com>

- <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/21626/triathlon-du-champsaur-2025>

35. Tout dossier d'inscription incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation qui procèdera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans aucune contestation possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant le paiement de l'engagement.

36. Chaque participant autorise expressément l'association "Gap Hautes-Alpes Triathlon", organisatrice de l'épreuve, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon M du Champsaur, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée.

